

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2023

Date de convocation : 6 février 2023

Membres en exercice : 15
Membres présents : 10

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Anne LANGARD (sans pouvoir), Nadine LECOMTE (avec pouvoir donné à Evelyne HUROT), Karine MAUREY (avec pouvoir donné à Linda GUITTET), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 10
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Linda GUITTET

OBJET : RESTAURATION DE L'EGLISE – ATTRIBUTION DU LOT 4 DU MARCHE DE TRAVAUX

Un nouvel avis d'appel public pour la relance du lot 04 « Peintures » a été publié sur le profil acheteur de l'ADM76 et dans le Journal d'Annonces Légales Paris Normandie le 22 décembre 2022.
 7 Dossiers de Consultation des Entreprises ont été retirés.
 2 plis dématérialisés ont été déposés avant la date limite fixée au 13 janvier 2023.

La commission d'appel d'offres s'est réunie :

- Le 16 janvier 2023 pour l'ouverture des plis,
- Le 26 janvier 2023 pour analyser les offres.

L'analyse des offres a été établie par Mme BERVILLE, architecte du patrimoine, selon les critères de notation du règlement de consultation suivants :

- Critère 1 - Valeur technique des prestations (60 points)
- Critère 2 - Valeur additionnelle des prestations uniquement pour le lot 2 (50 points)
- Critère 3 - Prix des prestations pour tous les lots (100 points)

Rappel de l'estimation de l'architecte : 74 000,00 € (valeur décembre 2021)
 Actualisation août 2022 : 80 216,00 € HT

Au vu des notes obtenues, Mme BERVILLE a proposé de retenir le classement suivant :

Classement	Note	Entreprise	Montant HT
Entreprise n° 1	137,97	Atelier Giordani	97 574,19 €
Entreprise n° 2	130	Nicoletta Normandie SARL	79 955,06 €

Compte tenu du montant de l'estimation faite par Mme BERVILLE, la commission d'appel d'offres a proposé :

- De déclarer l'offre de l'Atelier Giordani inacceptable au motif que le montant de l'offre est supérieur aux crédits budgétaires alloués,
- D'attribuer le lot 04 à l'entreprise Nicoletta Normandie SARL pour un montant de 79 955,06 € HT au motif que l'offre est conforme et compétitive.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le lot 04 du marché de travaux pour la restauration de l'église Saint-Pierre à l'entreprise suivante pour le montant défini ci-dessous :

LOT	LIBELLE	ENTREPRISE	MONTANT HT
04	Peintures	NICOLETTA NORMANDIE SARL	79 955,06 €

- D'autoriser Monsieur le maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire,
- D'autoriser Monsieur le maire à signer des modifications du marché, en moins-value, ou dépourvues d'incidence financière ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant initial du marché, dans le respect du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.



The image shows the official seal of the Commune de Fontaine-sous-Preaux, Seine-Maritime, which is circular and contains a coat of arms. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Brevé'.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE

COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX
PLACE DE LA REPUBLIQUE
76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX

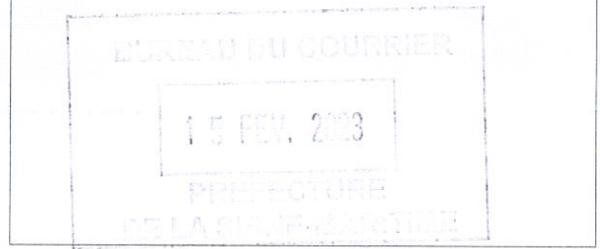
DATE ENVOI : 13/02/2023

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Restauration de l'église – Attribution des lots 1 et 3 du marché de travaux	Délibération n° 2023/01	
Restauration de l'église – Attribution du lot 4 du marché de travaux	Délibération n° 2023/02	
Travaux de restauration de l'église – Demandes de subventions auprès de l'Etat DETR/DSIL, de la DRAC et du Département – Demande de mécénat auprès de la Fondation du Patrimoine – Approbation du plan de financement prévisionnel	Délibération n° 2023/03	
Ouverture d'un compte EMMY pour le dépôt des CEE	Délibération n° 2023/04	
Convention de prestation « Destruction de nids de frelons asiatiques » avec la société Allô la guêpe	Délibération n° 2023/05	
Cimetière communal – reprise des concessions en état d'abandon	Délibération n° 2023/06	
Avis sur le projet de RLPi arrêté par la Métropole Rouen Normandie	Délibération n° 2023/07	
Modification du RIFSEEP – Part fixe IFSE	Délibération n° 2023/08	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :



CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :



** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture*